

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nord - Pas-de-Calais
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Nord

Décision n° 54463 du 23 novembre 2012 portant inscription au tableau d'avancement complémentaire pour l'année 2012 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord

NOR : INTJ1236812S

Le commandant de la région de gendarmerie de Nord - Pas-de-Calais et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 13 novembre 2012,

Décide:

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement complémentaire pour l'année 2012 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord – subdivision d'arme de la gendarmerie mobile – est arrêté ainsi qu'il suit:

Pour le grade de major: néant.

Pour le grade d'adjudant-chef: néant.

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs:

Budziak, Jean-Yves Nigend : 166 941

Lalart, Christophe Nigend : 193 865

Adiasse, Jérôme Nigend : 165 632

Lammens, Anthony Nigend : 180 443

Parisis, Frédéric Nigend : 159 825

Clairon, Cédric Nigend : 169 006

Pour le grade de maréchal des logis-chef: néant.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 23 novembre 2012.

*Le général de division,
commandant de la région de gendarmerie
de Nord - Pas-de-Calais et de la gendarmerie
pour la zone de défense et de sécurité Nord,*

P. LUNET